

<https://enseignants.se-unsa.org/Reprise-en-college-revenir-sans-subir>



Reprise en collège : revenir sans subir

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : jeudi 7 mai 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Dans le cadre du processus de déconfinement, le gouvernement a confirmé, dans les départements verts dans un premier temps, la réouverture progressive et partielle des collèges à compter du 18 mai. Pour le SE-Unsa, ce retour ne peut se faire que si la sécurité sanitaire est assurée et s'il a du sens sur le plan pédagogique et éducatif.

Priorité à la sécurité sanitaire

Le protocole sanitaire pour les établissements du second degré publié récemment constitue un cadre très strict mais qui doit rester la seule référence pour permettre de décider d'une reprise à la date prévue ou non. À partir de ce protocole et de la circulaire ministérielle, les collèges doivent envisager une organisation réaliste et réalisable en fonction des réalités, des contraintes et des conditions humaines et matérielles de chaque établissement. Si les conditions de sécurité sanitaires ne peuvent pas être réunies, le collège ne doit pas rouvrir. Les personnels présents et les élèves accueillis ne doivent pas subir un retour imposé dans des conditions insécurisées. Si, dans certains établissements, l'organisation ne respecte pas la sécurité sanitaire, le SE-Unsa accompagnera les collègues dans la démarche du devoir d'alerte et du droit de retrait.

La reprise doit avoir un sens

Cette phase de retour partiel dans les collèges ne peut pas se construire sans les personnels.

La semaine du 11 mai doit être consacrée à l'organisation collective de la reprise d'un point de vue pédagogique avec trois priorités :

- la consolidation des dispositifs mis en place depuis le début du confinement, notamment la continuité pédagogique à distance qui sera encore la règle pour une grande proportion de collégiens ;
- le maintien d'un contact avec chaque élève (en présentiel ou à distance) ;
- un encadrement pédagogique qui ait du sens pour les élèves et les enseignants.

Le SE-Unsa demande que la reprise soit organisée et discutée en conseil pédagogique avec une information au conseil d'administration pour qu'elle soit co-construite par l'ensemble de ses acteurs et partagée par l'ensemble des membres de la communauté éducative de l'établissement.

Pour le SE-Unsa, le retour au collège ne peut pas se faire à marche forcée. La reprise doit s'opérer dans le respect du protocole sanitaire mais également dans le respect des métiers et des missions de chaque personnel enseignant, d'éducation, d'orientation ou d'accompagnement.